

Centrale suisse du commerce de bois

DBS Dérivés du bois suisse

ASCGS Association suisse des commerçants de grumes et sciages

ASP Association suisse du placage

EXPLOITATION DU BOIS TROPICAL ET DESTRUCTION DE LA FORET TROPICALE FAITS A PROPOS D'UNE CONTROVERSE

Prise de position

Préparée par Jörg Reimer, directeur de la Centrale suisse du commerce de bois

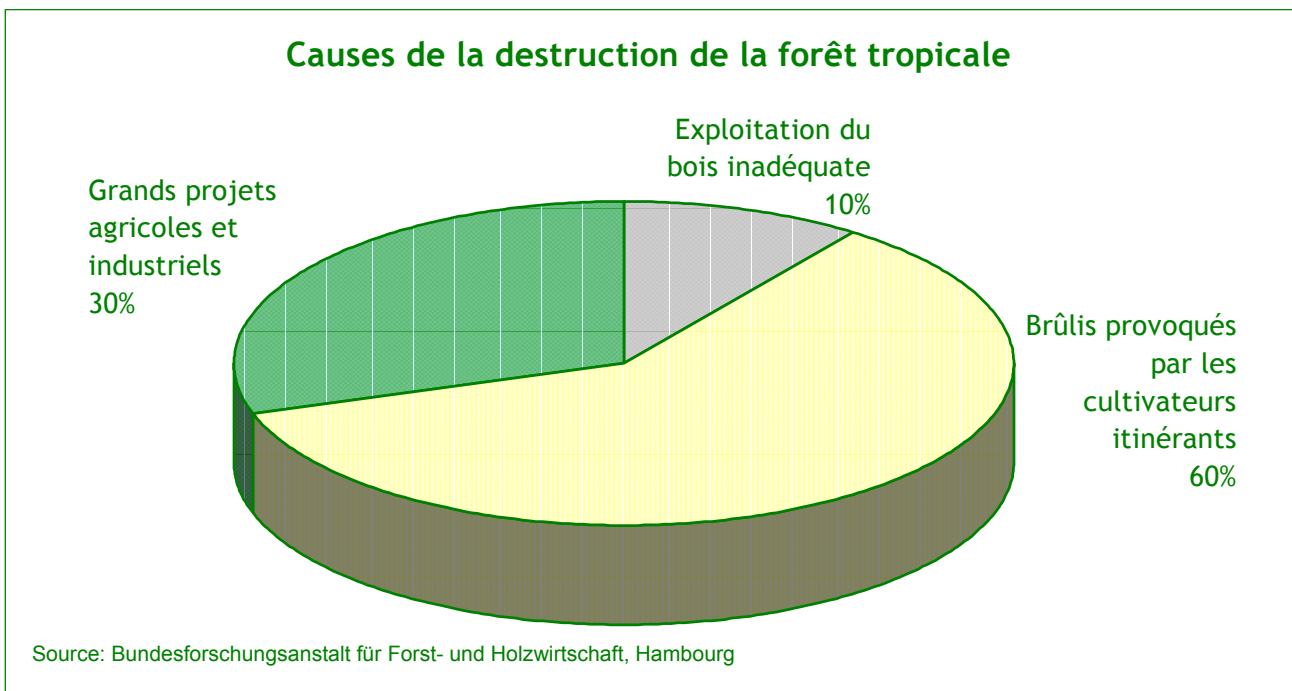
Mai 2002

Forêt tropicale et bois tropical

Plus de 50% des surfaces boisées de la Terre sont couvertes de forêts tropicales. En gros, celles-ci sont subdivisées en forêts ombrophiles (forêts humides), forêts humides décidues et forêts sèches. Le terme de bois tropical inclut une grande variété de bois provenant des régions boisées tropicales ou subtropicales en Afrique, Asie, Amérique du Sud et centrale et plus particulièrement des forêts dites ombrophiles. Les forêts ombrophiles constituent le plus grand réservoir génétique de la Terre avec une multitude unique d'espèces et leur conservation doit nous tenir à cœur.

De par le monde, 10 à 15 millions d'hectares de forêt humides se perdent chaque année, ce qui correspond à trois ou quatre fois la surface de la Suisse. C'est un fait.

Par contre, l'affirmation souvent entendue et répandue par les organisations pour la sauvegarde de l'environnement selon laquelle le commerce du bois tropical serait une des principales causes de la disparition des forêts humides est complètement erronée. En principe, le commerce du bois ne fait que procurer la marchandise - il n'intervient pas lui-même activement dans l'évolution des surfaces boisées. Différentes raisons sont à l'origine de la destruction des forêts humides:



- ▶ Une part importante de la déforestation est à mettre au compte de l'explosion démographique dans les pays tropicaux. Les petits cultivateurs qui pratiquent la culture sur brûlis pénètrent de plus en plus dans les forêts. Les habitants des régions surpeuplées sont déplacés vers des régions de forêt vierge éloignées.
- ▶ La culture de produits agricoles bon marché comme l'huile de palme et le soja ont entraîné la destruction de plusieurs millions d'hectares de forêt humide, notamment en Indonésie et en Malaisie.
- ▶ Par formes inadéquates de l'exploitation du bois, il faut aussi entendre l'exploitation non durable des ressources boisées ainsi que l'exploitation forestière illégale.

En 1996, plus de 3,4 milliards de m³ de bois ont été abattus dans le monde.

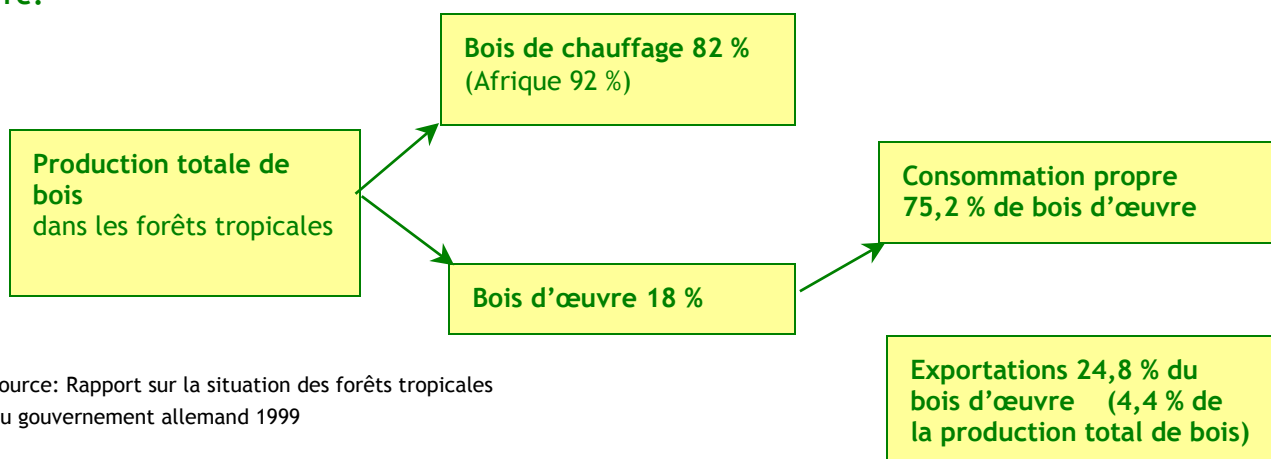
Cette quantité a été retirée des forêts de manière ciblée, autrement dit dans le but de l'utiliser comme bois-énergie ou comme bois d'œuvre.

Abattage de bois en 1996 dans le monde (en milliards de m ³)			
	Tropical	Non tropical	Dans le monde
Abattage totale	1,62	1,73	3,35
Dont:			
Abattage de bois de chauffage (bois-énergie)	1,33	0,53	1,86
Abattage de bois d'œuvre	0,29	1,20	1,49

Source: Ollmann, Bundesforschungsanstalt für Forst- und Holzwirtschaft, Hambourg, calculée selon des données FAO

- ▶ Les 1,6 milliard de m³ de bois abattus dans les régions tropicales ne tiennent pas compte des pertes de surfaces boisées par des brûlis ou par la coupe à blanc pour gagner des terres cultivables!
- ▶ Plus de 82 % du bois abattu sous les tropiques sera utilisé comme bois de chauffage (bois-énergie), 18 % comme bois d'œuvre.
- ▶ L'abattage du bois dans les tropiques est un important facteur de survie: le bois tropical reste toujours la principale source d'énergie pour la population des pays en voie de développement.

Une grande partie du bois tropical est consommée directement dans les pays d'origine, avant tout comme bois de chauffage (bois-énergie), mais en partie aussi comme bois d'œuvre.



Source: Rapport sur la situation des forêts tropicales du gouvernement allemand 1999

- ▶ A peine un quart de la production de bois d'œuvre ou 4,4 % de l'ensemble de la production du bois provenant des forêts tropicales parvient à l'exportation et donc sur le marché du bois international!

Où va le bois tropical exporté par les pays d'origine? Qui sont les principaux acheteurs?

Importations de bois d'œuvre tropical, y compris les produits semi-finis, en 1996				
Pays/région importateur	Volume importé en mio de m³ (r)	%	Pourcentage (%) du total de la production tropicale	Pourcentage (%) de l'abattage de bois d'œuvre tropical
Japon	20,2	28,5	1,2	7,1
Autres pays asiatiques	25,8	36,4	1,6	9,0
Etats-Unis / Canada	5,1	7,2	0,3	1,8
Union européenne	7,6	10,7	0,5	2,7
Autres pays	12,2	17,2	0,8	4,3
Total	70,9	100,0	4,4	24,8

Source: Ollmann, Bundesforschungsanstalt für Forst und Holzwirtschaft, Hambourg, calcul selon données FAO

- ▶ Ces chiffres du commerce extérieur comprennent seulement le bois brut, les sciages, les contreplaqués et les placages, mais pas d'autres produits semi-finis et finis, y compris les parties de meuble et les meubles.
- ▶ D'autres produits semi-finis (par exemple les carrelés fenêtre collés, la raboterie, les liteaux) et des produits finis en bois ainsi que les meubles gagnent toujours davantage d'importance pour les exportations des pays de forêt tropicale. De toute évidence, les pays à forêt tropicale ont continué à promouvoir l'extension des industries de transformation.
- ▶ Entretemps le Japon comme consommateur principal de bois tropicaux a été surpassé par la Chine.

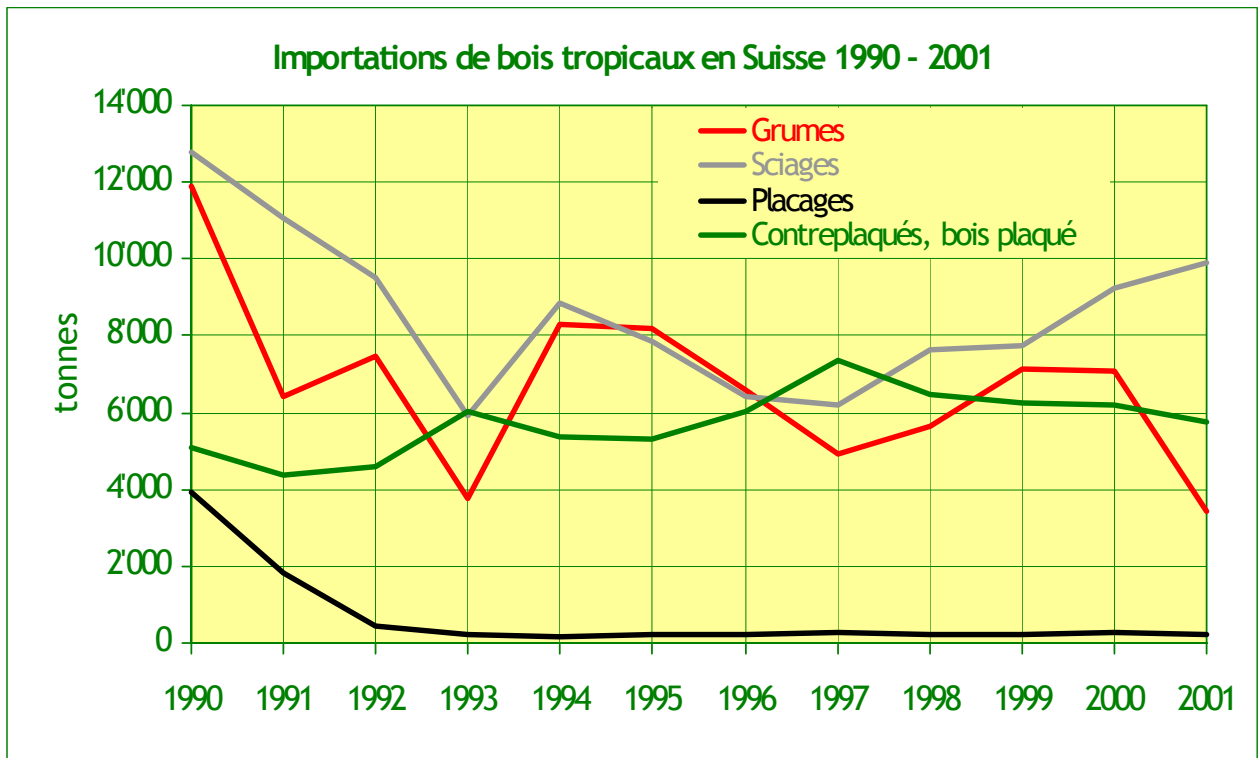
Dans le commerce international du bois tropical, la Suisse joue un rôle tout à fait secondaire:

Selon l'organisation internationale des bois tropicaux OIBT, les exportations de bois tropical dans le monde se chiffrent pour l'année 2000 à 33,2 millions de m³.

Avec approximativement 29'000 m³, les importations de bois tropical en Suisse en 2001 ne représentent qu'une partie dérisoirement petite de moins d'un pour mille de l'ensemble du commerce mondial du bois tropical.

- ▶ La quantité de 29'000 m³ englobe seulement les grumes et les sciages, le contre-plaqué et le placage en bois tropical. Il n'est pas possible de parvenir à des chiffres fiables à partir des statistiques du commerce extérieur en ce qui concerne les produits semi-finis et finis.
- ▶ Le bois d'œuvre tropical importé en Suisse en 2000 (grumes, sciages, contreplaqués/bois plaqué ainsi que placages) représente, avec 22'863 t, près de 1,6 % du total des importations de bois et de produits dérivés en 2000 (1'429'123 t).
- ▶ Sur la consommation de bois en Suisse pour l'année 2000, qui dépasse les 6,7 mio de m³(r), les importations de bois tropical enregistrées pour 2001 ne représentent que environ 0,4 % seulement.

L'évolution des importations de bois tropical en Suisse (sans produits semi-finis et finis):



- ▶ En 2001, les importations de grumes tropicales s'élevaient encore à 3'406 t. Par rapport à 1990 (11'878 t), cela correspond à une diminution de 71 %. En 1965, les importations de grumes tropicales se chiffraient encore à 82'221 t !
- ▶ Si l'on considère la moyenne des dix dernières années, les importations de sciages tropicaux se situent autour de 8'000 t, celles du contre-plaqué et du bois plaqué tropical autour de 6'000 t.
- ▶ Les importations de placages en bois tropical, encore 3'930 t en 1990, ont baissé en 2001 à seulement 219 t, perdant ainsi toute signification.
- ▶ Sur les 9'899 t de sciages tropicaux importés en Suisse en 2001, plus de 78% provenaient des pays de transit Allemagne, France, Belgique et Pays-Bas, où se trouvent les ports de transbordement traditionnels pour le bois tropical. Les principaux fournisseurs directs de sciages tropicaux sont le Cameroun, avec 454 t, et la Malaisie, avec 423 t.
- ▶ Sur les 3'406 t de grumes tropicales importées en tout en 2001, la majeure partie (1'497 t ou 44 %) venait du Cameroun. Les principaux pays de transit Allemagne, France et Belgique ont fourni ensemble 983 t de grumes tropicales en Suisse.
- ▶ Le contre-plaqué tropical importé en 2001 en Suisse venait en grande partie de France (3'255 t).

Les bois tropicaux sont importés par les pays industrialisés pour les raisons suivantes:

- ▶ Ils ont des propriétés particulières.
- ▶ Ils sont spécialement beaux.
- ▶ Comparés à leurs substituts, ils sont très souvent avantageux.

En ce qui concerne leur utilisation, les bois tropicaux sont en concurrence tant avec les bois des zones tempérées qu'avec des substituts tels que l'acier, l'aluminium, le béton ou les matières synthétiques.

Dans un contexte de raréfaction et de renchérissement de certains types de bois tropicaux, souvent aussi sous la pression d'organisation écologistes et de l'opinion publique, ceux qui transforment le bois tropical se trouvent forcément confrontés à la question de l'interchangeabilité de ces bois:

Faut-il renoncer à l'utilisation du bois tropical ?

- ▶ En raison des propriétés particulières des bois tropicaux, leur remplacement va cependant souvent de pair avec l'abandon des matériaux naturels en faveur de l'aluminium, de l'acier ou du synthétique, donc de matériaux tout sauf durables.
- ▶ De par leur utilisation, certains bois tropicaux peuvent certes être remplacés par des bois locaux, mais cela est souvent lié au recours aux produits chimiques de préservation du bois et donc à certains inconvénients écologiques.
- ▶ L'importation de bois tropicaux qui ont déjà été traités et transformés dans les pays d'origine permet de promouvoir la gestion forestière et l'économie du bois et, par conséquent, de créer et d'assurer des places de travail.
- ▶ Une discrimination ou même le boycottage du bois tropical entraînerait dans les pays exportateurs une perte de la valeur économique de la forêt tropicale. La coupe à blanc et les brûlis augmenteraient d'autant plus pour libérer des surfaces pour une autre utilisation (par exemple agricole).

L'ampleur et la complexité de la tâche qu'est la préservation de la forêt tropicale dépassent les moyens financiers des pays à forêt tropicale. Les pays industrialisés ont par contre tout intérêt à participer à la résolution de ces problèmes. La préservation des forêts tropicales est à l'heure actuelle moins un problème technique que sociopolitique et économique. Il convient d'encourager les pays à forêt tropicale grâce à des ensembles de mesures et d'aides globales et coordonnées pour qu'ils puissent gérer leurs propres ressources naturelles et en même temps leurs chances de développement au moyen de programmes qu'ils se seront imposés eux-mêmes. Seule la combinaison de nombreuses propositions de solutions pourra permettre de sauver la forêt tropicale à long terme.

Extrait de: Comité interdépartemental Rio - forum forêt / documents concernant la politique internationale du bois de la Suisse

Mesures de protection de la forêt ombrophile:

- ▶ Halte à la croissance démographique et endiguement de la pauvreté de masse, réformes agraires avec nouvelle répartition des terres
- ▶ Concepts intégrés d'exploitation des terres (agriculture, exploitation forestière, exploitation minière), projets de développement rural et nouvelles méthodes de culture
- ▶ Exploitation forestière durable (respect des périodes de régénération, actions de reboisement, nouvelle évaluation des concessions d'abattage et associations à des conditions écologiques)
- ▶ Protection des forêts et élimination de parcs naturels avec des zones tampons (multitudes de variétés, équilibres écologiques, espace vital des populations autochtones), exploitation touristique (réserves) au lieu du déboisement
- ▶ Aides financières, mesures de désendettement, nouvelles lois concernant les forêts en tenant compte des particularités locales
- ▶ Commerce du bois tropical provenant d'une exploitation durable, si possible avec un label écologique.

Par le biais de l'OIBT (Organisation internationale des bois tropicaux), la Suisse soutient un grand nombre de projets dans de nombreux pays à forêt tropicale, visant à protéger et à sauvegarder les forêts ombrophiles, à raison de plusieurs millions de francs. Une diminution de la consommation en Suisse, qui n'importe que de très faibles quantités de bois tropical en comparaison à l'ensemble du marché, aurait beaucoup moins de répercussions directes sur la situation dans les régions à forêt tropicale qu'un processus d'encadrement durable qui soutiendrait sur place les organisations, autorités et entreprises privées locales. Le secrétariat fédéral de l'économie (seco) s'engage conjointement avec l'OIBT et d'autres partenaires en faveur d'une exploitation forestière tropicale durable et d'un commerce du bois tropical correct du point de vue écologique, social et financier, afin de contribuer ainsi à lutter contre la pauvreté et à sauvegarder les forêts tropicales.

Extrait d'un article paru dans la NZZ du 25.4.02, de Jürgen Blaser, 1^{er} président suisse de l'OIBT en 2002

Les labels écologiques internationaux comme celui du Forest Stewardship Council (FSC) peuvent promouvoir et garantir une exploitation du bois durable et, par là, la préservation des forêts ombrophiles. Le problème actuel est toutefois que l'offre en bois tropical portant le label écologique (FSC) est encore limitée.

- ▶ Au début du mois d'avril 2002, 27,93 millions d'hectares étaient certifiés FSC dans le monde. Seuls 5,22 millions (18,7 %) - en majorité des plantations (!) et non pas des forêts naturelles - se trouvent dans les régions tropicales d'Afrique, du sud-est de l'Asie (Asie-Pacifique) et d'Amérique latine. 18,5 millions d'hectares, soit 66,2 %, sont localisés en Europe, où il existe depuis longtemps déjà une économie du bois durable. De ce point de vue-là, les organisations écologistes promotrices du label écologique ont clairement manqué leur cible initiale, à savoir la sauvegarde de la forêt tropicale. En fin de compte, le bois en tant que matière première naturelle et renouvelable est considéré d'un œil critique, alors que les matériaux qui consomment beaucoup d'énergie, tels que l'acier, le béton ou le synthétique s'en sortent comme de rien. C'est vraiment le monde à l'envers !

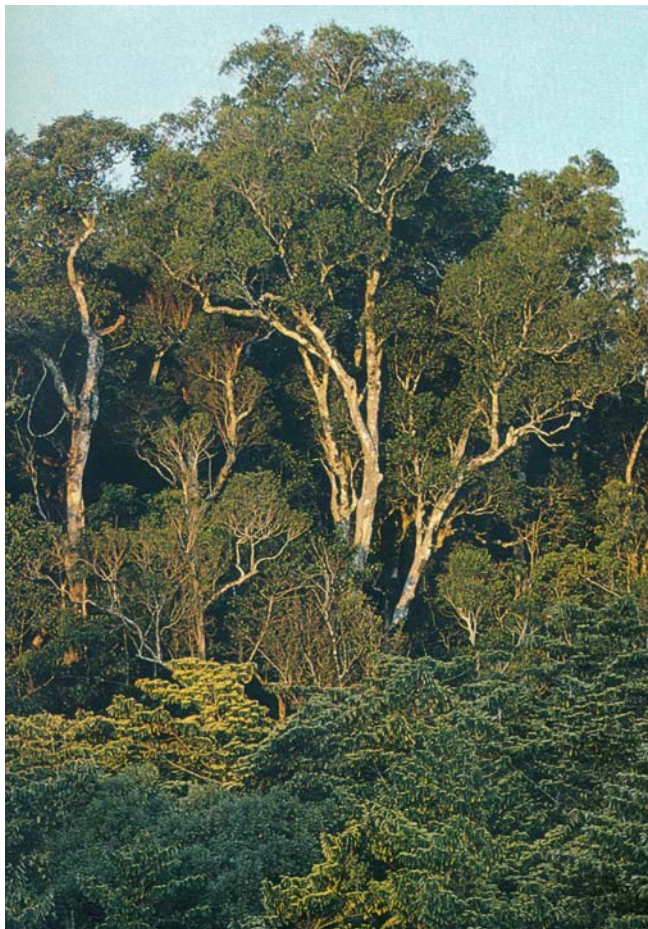
Il existe aussi une gestion durable des forêts dans les tropiques sans label mondialement reconnu!

- ▶ Le label FSC certifie une gestion durable des forêts - c'est indiscutable. Il n'en est pas intouchable et illimité pour autant: la concurrence existe aussi parmi les labels et les systèmes de certification. D'autres initiatives encore qui poursuivent les mêmes objectifs méritent d'être reconnues, à condition qu'elles soient contrôlées de manière indépendante et qu'elles se consacrent effectivement à la sauvegarde de la forêt.

Devoir de déclaration pour les bois importés et donc aussi pour le bois tropical ?

- ▶ L'obligation de déclarer les importations de bois et, à plus forte raison, un embargo sur le bois tropical, contreviendraient aux règles du système du commerce international multilatéral GATT/OMC/WTO. La Suisse est aussi liée par de telles dispositions légales et le Conseil fédéral l'a d'ailleurs constaté à plusieurs reprises. En fait, la sauvegarde des forêts tropicales reste un acte facultatif, accompli dans l'intérêt et par conviction intime des pays tropicaux eux-mêmes.

Le commerce du bois organisé de la Suisse soutient la sauvegarde des forêts tropicales.



Il soutient également l'exploitation durable du bois tropical.